



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Arrêté de police de stationnement

Voirie ODP : 2025 - 188

Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 22122, L 2213.1 et suivants ;
VU le code de la route ;

VU l'état des lieux ;

VU les décrets N° 64 et 26 du 14 mars 1964 et 69987 du 18 Septembre 1969 relatifs aux caractéristiques techniques à la conservation et à la surveillance des voies communales et chemins ruraux;

VU la loi 82.2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83.8 du 7 janvier 1983;

CONSIDÉRANT la demande de stationnement du camion pour LA FIBRE ORANGE, sur la Place de la République « Place des Marronniers » à SAINT-ASTIER, le MARDI 16 DÉCEMBRE 2025, entre 10h00 et 17h30 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Le camion pour LA FIBRE ORANGE sera exceptionnellement autorisé à stationner sur la Place de la République « Place des Marronniers » à SAINT-ASTIER, le MARDI 16 DÉCEMBRE 2025, entre 10h00 et 17h30.

ARTICLE 2: Le stationnement de tous les véhicules, sera interdit dans la zone de stationnement du camion pour LA FIBRE ORANGE.

ARTICLE 3: Le stationnement du camion pour LA FIBRE ORANGE ne devra en aucun gêner le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 4 : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins du pétitionnaire. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la zone de stationnement du camion médical.

ARTICLE 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire de Saint-Astier
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St-Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- La Police Municipale
- La Fibre Orange



Fait à SAINT-ASTIER, le 04 Décembre 2025
P / Madame le Maire,
L'Adjoint délégué, Frank PONS

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr